



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Octobre 2020

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : BALME Christel, BELAZZOUG Abdelmalek, BOUIS Florence, DE CHASTENET Cécile, GIOLBAS Martine, MARCHAND Laëtitia, NAVARRO Odette, NICOLAS Stéphan, REMOND Valérie, THOMAS Thierry, VERCOUTERE Georges.

Étaient absents : AGNIEL Dominique représenté par NAVARRO Odette, AUGUSTYNIAK Nicolas absent, CELLIER Mélissa, VERBRUGGE Dirk.

La séance est ouverte à 18h30, l'ordre du jour est présenté:

Est nommée secrétaire de séance : Cécile DE CHASTENET

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2020, approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122.22 :

- Arrêté pour la mise en place de Granulat sur une portion de la DFCI 61 : L'entreprise LAUPIE est retenue après mise en concurrence.

1). Transfert de compétences PLU

- Madame la Maire demande au conseil de se prononcer sur le transfert de compétence du PLU à la Communauté de Communes.

Le conseil vote CONTRE à l'unanimité.

2). Avis sur les attributions et compensations financières

Madame la Maire présente au Conseil le rapport de la CLECT pour approbation avant le 31/12/2020. Madame la maire et Monsieur Vercoutère présentent et expliquent le rapport définitif.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

3). Marché de travaux AEP - La Luxérière / Les Brousses : Ajourné

- Question reportée ultérieurement car la mairie a reçue des réponses incomplètes notamment sur la partie de l'amiante. Les sociétés ayant répondues de façon incomplète auraient été supprimées de fait. La mairie leur a donc laissé un délai supplémentaire pour y répondre aux mieux en connaissance de cause.

4). Règlement Intérieur du Conseil Municipal de Molières sur Cèze

Madame la Maire présente et fait lecture du Règlement Intérieur du Conseil Municipal. Certaines modifications ont été apportées au Règlement Intérieur du Conseil Municipal. Madame la Maire nous en fait part :

- Art 5 : Limite de temps pour les questions diverses à 30 minutes.
- Art 8 : Rajout d'une 4^e commission municipale sur le PLU
- Art 15 : Sur le rôle et la place des auxiliaires de séance, notamment la DGS. Celles-ci peuvent intervenir lors du conseil pour des ajouts techniques afin d'apporter des éléments de compréhension sur toute question qui en aurait besoin.
- Art 17 : Sur l'enregistrement des débats, il est obligatoire de prévenir les personnes présentes si il y a un enregistrement audio ou vidéo.
- Art 22 : Le rapport précisant les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement est mis à disposition des conseillers en mairie 3 jours francs au moins avant la séance qui traite du débat d'orientation budgétaire.
- Madame la Maire demande si d'autres remarques sont à noter avant de procéder au vote du règlement ainsi modifié.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

5) . SA « Un Toit Pour Tous » : Projet de cession HLM Résidence Le Sanguinet et Laborie à Molières sur Cèze : Ajourné

- Lors d'un précédent conseil, il a été demandé au conseil de voter la démolition des résidences susmentionnées. Aujourd'hui, le conseil doit se prononcer sur la vente de ces logements. La question a été ajournée, le conseil demande plus d'informations sur les potentiels acquéreurs et leurs intentions avant de délibérer.

6). Budgets : Décisions Modificatives

- Sur le budget de l'eau et assainissement il est retiré sur la maintenance, la sous-traitance et l'acquisition de matériel pour combler les non valeurs
- Sur le budget mairie, il est retiré sur la sous-traitance et créances éteintes afin d'abonder les créances en non valeur citées.

Le conseil vote POUR à l'unanimité ces décisions modificatives.

7). Admissions en non valeur

- La Trésorerie de St Ambroix demande au Conseil de voter l'admission en non valeur de certaines sommes sur le budget de l'eau (pour 15 155 euros) ainsi que sur celui de la commune (pour 7742 euros). Ces sommes correspondent à des loyers et des factures d'eau dues depuis de nombreuses années. De ce fait, certaines décisions modificatives doivent être votées.

Le conseil vote POUR à l'unanimité les admissions en non valeur.

Questions diverses :

Mise en avant de la question du danger potentiel de certains sous sols sur la voirie à Molières sur Cèze. Sont concernées les sociétés SCAIC et RCI. La mairie décide d'envoyer un courrier recommandé avisant les différents protagonistes du sujet.

La séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance
DE CHASTENET Cécile



BALME Christel



La Maire
BOUIS Florence

BELAZZOUG Abdelmalek,

GIOLBAS Martine

MARCHAND Laëtitia

NAVARRO Odette

NICOLAS Stéphan

REMOND Valérie

THOMAS Thierry

VERBRUGGE Dirk

VERCOUTERE Georges